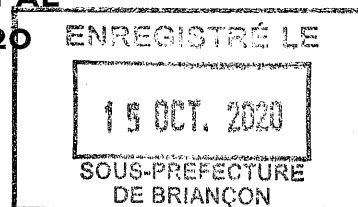




N° DEL 2020.10.01/143

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**



Thème : SPORTS 1

**Objet : Vauban Urban
Trail 2020 - Versement
d'une subvention.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Yoann LAGIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du sport et notamment ses articles L.113-1 à L.113-3,

Vu le Code du sport et notamment ses articles R.113-1 à D.113-6,

La ville de Briançon, au travers d'événements sportifs annuels pérennes, a pour objectif de continuer à développer sa notoriété et d'affirmer son identité de ville sportive de montagne.

Dans cette perspective, Briançon, avait décidé, au vu du savoir-faire et de l'expérience avérés de l'association « Courir en Briançonnais » avec laquelle elle co-organise depuis plus de 10 ans le semi-marathon, de s'associer avec elle pour organiser en 2020 une nouvelle épreuve originale dénommée « Vauban Urban Trail », permettant de mettre en valeur le patrimoine historique de la ville et d'offrir aux nombreux coureurs et traileurs, un parcours inédit à travers la ville et ses nombreuses fortifications.

Malheureusement, à cause du contexte sanitaire, la première édition prévue initialement au mois de mai a été annulée, entraînant également l'annulation de la délibération qui prévoyait d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association « Courir en Briançonnais ».

Néanmoins, après de nombreuses discussions avec les services de l'état et les autorités de santé et suite à un assouplissement des mesures sanitaires, cette manifestation sportive a pu être organisée le 9 août 2020 et a connu pour sa première édition un succès populaire.

C'est pourquoi, afin que l'Association « Courir en Briançonnais » puisse équilibrer son budget, il convient de confirmer l'attribution de la subvention de 1 500 euros initialement prévue.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association « Courir en Briançonnais » pour l'organisation de l'édition 2020 du « Vauban Urban Trail ».
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Patrick MICHEL, quitte la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS 1 DEL 2020.10.01/143

PUBLIÉ LE 14 OCT. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURCIA.

